

Affaire n°2021 - 050

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Considérant le poste de Conseiller Municipal devenu vacant suite à la démission de M. Jean-Hugues RATENON,

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral, modifié par loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 39 (V), *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.*

Monsieur Jean-Roland RUFFIER est donc appelé à remplacer M. Jean-Hugues RATENON, au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L 270 du code électoral précité, **Monsieur Jean-Roland RUFFIER** est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'installation du nouveau Conseiller, M. Jean-Roland RUFFIER.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA